

### Menuisier installateur



Le titulaire de ce CAP aménage ou restaure nos espaces de vie : logements, bureaux, magasins etc., afin de les rendre confortables, agréables et sécurisés. Il est chargé de la pose des menuiseries : portes, fenêtres, placards, parquets, escaliers... Il intervient principalement sur un chantier pour monter et fixer son ouvrage, mais peut fabriquer en atelier des éléments d'adaptation ou d'ajustement.

Il fabrique les pièces d'adaptation et d'ajustement des menuiseries (portes, fenêtres, volets, placards, escaliers...) et du mobilier et installe ces ouvrages. Il réalise également des travaux d'isolation, d'étanchéité.

En atelier, pour la découpe et l'assemblage des ouvrages ; sur un chantier, pour la mise en place.

Il connaît les différents matériaux (bois, matériaux dérivés ou associés comme l'aluminium, les mousses...) ainsi que les principales techniques d'usinage du bois et les étapes de fabrication. Il sait adapter la pose sur le chantier aux problèmes de structures, de confort et d'étanchéité. Il s'occupe d'installer et de sécuriser son chantier, puis de trier et faire évacuer les déchets.

#### Débouchés

Les titulaires de ce diplôme exercent leurs activités au sein d'entreprises de menuiserie et d'agencement (très souvent artisanales) utilisant le bois ou des matériaux dérivés ou associés. Ces entreprises réalisent des travaux neufs ou de réhabilitation.

#### Accès à la formation

Après une classe de 3ème

#### Programme

Disciplines et activités	1 <sup>ère</sup> Année	2 <sup>ème</sup> Année
Enseignement technologique et professionnel	522 h	442h
Vie sociale et professionnelle	29h	39h
<b>Enseignements généraux</b>		
Français, histoire-géographie	101h30	91h
Mathématiques Sciences	101h30	91h
Langue vivante	58h	52h
Arts appliqués-cultures artistiques	58h	52h
EPS	72h30	65h
Education civique, juridique et sociale	14h30	13h
Période de formation en milieu professionnel	7 semaines	7 semaines

#### Enseignements professionnels

- L'entreprise et son environnement : les intervenants (maître d'ouvrage, maître d'œuvre, sous-traitants, autres corps de métier du bâtiment) et leur rôle.
- Le statut juridique de l'entreprise ; son organisation et domaines d'intervention et ses responsabilités.
- La communication technique : maîtrise de l'expression graphique (dessins d'ensemble, de définition, de détail, de fabrication...); des conventions, des codes et des langages de représentation.
- Utilisation de logiciels professionnels mais aussi connaissance artistique (motifs, styles décoratifs).
- Identification des différents types d'ouvrages : menuiseries extérieures (portes, fenêtres...) ; menuiseries intérieures (portes, placards, escaliers...) ; mobilier (rangements, comptoir, présentoir...) et agencement divers (plafonds et façades décoratives...).
- Etude de leur mode de construction et d'installation.
- Les matériaux et les produits : le bois (massif, lamellé, stratifié...);
- Les matériaux et produits en plaques (contreplaqués, panneaux de particules, produits stratifiés, produits verriers...).
- Les produits de jointoiement, de calfeutrement, de fixation et d'assemblage, de traitement, de préservation et de finition. Leurs caractéristiques physiques et mécaniques.
- Les procédés et processus de réalisation : moyens et des techniques de production ; usinage par enlèvement de matière ; assemblage et montage ; finition ; manutention ; stockage ; chargement, transport et pose. Etapes d'une fabrication ou d'une installation.

- Organisation et agencement du poste de travail en atelier ou sur site.
- La santé et la sécurité au travail : étude des principaux risques d'accident et d'atteinte à la santé. Les mesures de prévention et les conduites à tenir en cas d'accident.
- La protection de son poste de travail et de l'environnement.
- Le contrôle et la qualité : les indicateurs de la qualité ; les causes de non qualité ; les types et moyens de contrôle.
- La maintenance des matériels : maintenance préventive et corrective (type, nature, durée, périodicité de l'intervention). Analyse des causes de dysfonctionnement.

### Stages

Les "stages" appelés périodes de formation en entreprise, durent 14 semaines.

La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles. Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation. Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

### Examen

#### Enseignement professionnel :

- Analyse d'une situation professionnelle : coeff. 4
- installation d'ouvrages de menuiserie, agencement et revêtement : coeff. 9 (dont coeff. 1 pour la vie sociale et professionnelle)
- fabrication d'ouvrages spécifiques : coeff. 4.

#### Enseignement général :

- Français et histoire – géographie – éducation civique, coeff. 3
- Mathématiques - sciences physiques et chimiques, coeff. 2
- Education physique et sportive, coeff. 1
- Epreuve facultative : Arts appliqués et cultures artistiques

### Statistiques

En 2013, dans l'académie de Montpellier : 8 candidats inscrits, 8 présentés, 5 admis (soit 62.50 % de réussite).

En 2014, dans l'académie de Montpellier : 10 candidats inscrits, 10 présentés, 8 admis (soit 80.00 % de réussite).

En 2015, dans l'académie de Montpellier : 6 candidats inscrits, 6 présentés, 6 admis (soit 100% de réussite).

En 2016, dans l'académie de Montpellier : 7 candidats inscrits, 7 présents, 6 admis (soit 85,71% de réussite).

### Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

#### Principales poursuites d'études

- CAP (en 1 an) dans une spécialité voisine : CAP Arts du bois, CAP Charpentier bois
- Bac pro Technicien menuisier-agenceur
- Bac pro Technicien de fabrication bois et matériaux associés
- Bac pro Technicien constructeur bois
- Brevet professionnel (BP) Menuisier

Pour connaître les poursuites d'études envisageables en Languedoc-Roussillon, consultez les guides régionaux.

### Où se former en Languedoc Roussillon

#### 11 Lézignan

CFA du bâtiment **A**

#### 30 Nîmes

Lycée des métiers Frédéric Mistral

#### 34 Montpellier

CFA du bâtiment et TP Pierre Villeneuve **A**

#### 34 Pézenas

Lycée professionnel Charles Alliès

#### 66 Perpignan

CFA du bâtiment Marcel Mercader **A**

**A** Formation en apprentissage

### En savoir plus

Consultez les documents Onisep :

- Guides régionaux « Après la 3e »
- Dossier « Le dico des métiers »
- Les fiches métiers
- Zoom sur Les métiers du bois
- Après un CAP ou un BEP

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

**N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).**